

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05484

Numéro SIREN : 409 440 914

Nom ou dénomination : ONYX FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2018 sous le numéro de dépôt 9424

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-02-2018

N° DE DEPOT : 009424

N° GESTION : 2010B05484

N° SIREN : 409440914

DENOMINATION : ONYX FILMS

ADRESSE : 141 boulevard Ney 75018 Paris

MILLESIME : 2016

BILAN ACTIF

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Droits audiovisuels	44 292 378	(40 602 032)	3 690 346	4 141 579
En cours de production	6 937 200	(1 149 964)	5 787 236	4 993 263
Total Immobilisations incorporelles	51 229 579	(41 751 996)	9 477 582	9 134 842
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	320
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	320
Titres de participation	28 750	(15 000)	13 750	13 750
Autres immobilisations financières	34 080		34 080	34 080
Immobilisations financières	62 830	(15 000)	47 830	47 830
Total Actif immobilisé	51 327 480	(41 802 068)	9 525 413	9 182 992
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0
Clients et comptes rattachés	8 275 020	(13 845)	8 261 175	3 030 042
Autres créances	7 487 814	(11 053)	7 476 761	2 681 657
Disponibilités et VMP	5 585	0	5 585	306 255
Charges constatées d'avance	17 926	0	17 926	52 170
Total Actif circulant	15 786 346	(24 898)	15 761 447	6 070 123
Ecart de conversion actif	9 540	0	9 540	24 378
TOTAL ACTIF	67 123 366	(41 826 966)	25 296 400	15 277 494

BILAN PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
Capital social (1,307 actions d'une valeur nominale de 75 €)	98 025	98 025
Prime d'émission	1 943 933	1 943 933
Report à nouveau	(4 493 618)	(5 752 537)
Résultat	(35 503)	1 258 919
Total Capitaux propres	(2 487 163)	(2 451 660)
Subventions d'investissement	424 150	82 500
Avances conditionnées	260 000	0
Provisions réglementées	25 852	25 852
Total Autres fonds propres	710 002	108 352
Provisions pour risques et charges	9 540	24 378
Provisions	9 540	24 378
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	3 625 482	6 054 001
Autres Emprunts et dettes financières	3 967 410	3 364 734
Dettes fournisseurs	6 518 426	4 189 798
Dettes fiscales et sociales	1 209 629	1 568 457
Autres dettes	11 514 849	1 929 782
Produits constatés d'avance	178 508	487 801
Total Dettes	27 014 304	17 594 573
Ecart de conversion passif	49 717	1 851
TOTAL PASSIF	25 296 400	15 277 494

COMPTE DE RESULTAT

	France	Etranger	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue (biens)			0	0
Production vendue (services)	1 835 645	1 882 068	3 717 713	9 024 661
Total Chiffre d'affaires	1 835 645	1 882 068	3 717 713	9 024 661
Production immobilisée			3 002 548	3 540 118
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises de provisions et transferts de charges			325 000	107 850
Autres produits			3	8
Total Produits d'Exploitation			7 045 264	12 672 637
Achats de matières premières et autres appro.			0	603
Autres achats et charges externes			5 023 298	2 432 132
Impôts et taxes			13 276	93 864
Salaires et traitements			360 963	602 066
Charges sociales			220 255	339 191
Dotations aux amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations			451 553	6 229 625
- Dotations aux provisions sur immobilisations			0	179 202
- Dotations aux provisions sur actif circulant				0
- Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0
Autres charges d'exploitation			1 391 451	1 244 639
Total charges d'exploitation			7 460 796	11 121 321
RESULTAT D'EXPLOITATION			(415 532)	1 551 316
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte Supportée ou bénéfice transféré			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			5 828	5 401
Reprises sur dépréciations et transferts de charges à caractère financier			24 378	1 096
Différences positives de change			15 484	84 914
Total Produits financiers			45 690	91 411
Intérêts et charges assimilées			277 135	396 965
Différences négatives de change			204 021	95 972
dDotations aux prov pour pertes de change			9 540	24 378
Total Charges financières			490 696	517 315
RESULTAT FINANCIER			(445 007)	(425 904)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			(860 539)	1 125 412
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				224 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 643 372	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			0	0
Total Produits exceptionnels			2 643 372	224 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			13 315	189
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 643 373	25 852
Dotations aux amortissements et provisions			0	224 500
Total charges exceptionnelles			2 656 688	250 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(13 316)	(26 041)
Participation des salariés			0	0
Impôt sur les sociétés			838 352	159 548
RESULTAT NET			(35 503)	1 258 919

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 141, boulevard Ney – 75018 Paris
409 440 914 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 Juin,
Au siège de la société

La Société ON ENTERTAINMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.654.391 euros ayant son siège social sis 141, boulevard Ney - 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président la société ON CORP, elle-même représentée par son Président Monsieur Dimitri RASSAM,

Associée Unique de la société **ONYX FILMS** au capital de 98.025 euros.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2016** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par **Monsieur Aton SOUMACHE** Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 décembre 2016**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- rapport du Président ;
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016** ;
- rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2016** ;

- affectation du résultat ;
- Poursuite de l'activité ;
- Nomination du liquidateur ;
- Renouvellement du mandat du président
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2016** tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **une perte de 35.502 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 2.765 euros.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la **perte de l'exercice s'élevant à 35.502 euros** au poste « REPORT A NOUVEAU ».

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du président, l'Associée Unique par application de l'article l. 223-42 du code de commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société.

L'Associée Unique décide donc que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique décide du fait de la décision qui précède, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique constatant que le mandat du Président de Monsieur Aton SOUMACHE est arrivé à son terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 décide de le renouveler, conformément à l'article 14 des statuts, rétroactivement pour une nouvelle période de TROIS ans à compter du 31 décembre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et ce, au plus tard au 30 Juin 2019.

Monsieur Aton SOUMACHE déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Président.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SEPTIEME DECISION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Aton SOUMACHE a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une rémunération totale de 0 euros.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

HUITIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

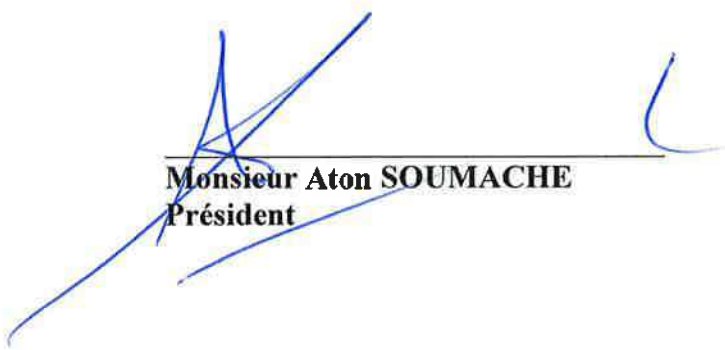
Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.



L'Associé Unique
La société ON ENTERTAINMENT
Représentée par la société ON CORP
Elle-même représentée par Monsieur Dimitri RASSAM



Monsieur Aton SOUMACHE
Président

ONYX FILMS

Société par Actions Simplifiée au capital de 98 025 €

Siège social : 139-141, boulevard Ney, 75 018 PARIS

RCS PARIS 409 440 914

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

PSK AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ONYX FILMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « 1. Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, relatif au principe de continuité d'exploitation, qui est appliqué en raison des perspectives d'activité sur les exercices 2017 et suivants et du soutien réaffirmé des actionnaires, qui se sont engagés à assurer le financement de l'activité 2017 de la société.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1 « Immobilisations incorporelles et amortissements » de l'annexe expose les modalités d'amortissement des coûts de production des films. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de recettes nettes futures établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 22 Juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

PSK AUDIT



PIERRE KUPERBERG

MAZARS



STEPHANE KUPERBERG

GUILLAUME DEVAUX

BILAN ACTIF

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Droits audiovisuels	44 282 378	(40 602 032)	3 680 346	4 141 579
En cours de production	8 837 200	(1 149 964)	5 787 236	4 993 263
Total immobilisations incorporelles	51 229 579	(41 751 996)	8 477 582	9 134 842
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	320
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	320
Titres de participation	28 750	(15 000)	13 750	13 750
Autres immobilisations financières	34 080		34 080	34 080
Immobilisations financières	62 830	(15 000)	47 830	47 830
Total Actif immobilisé	51 327 480	(41 802 068)	9 525 413	9 182 982
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0
Clients et comptes rattachés	8 275 020	(13 845)	8 261 175	3 030 042
Autres créances	7 487 814	(11 053)	7 476 761	2 881 857
Disponibilités et VMP	5 585	0	5 585	306 255
Charges constatées d'avance	17 926	0	17 926	52 170
Total Actif circulant	15 786 346	(24 898)	15 761 447	6 070 123
Ecart de conversion actif	9 540	0	9 540	24 378
TOTAL ACTIF	67 123 366	(41 826 966)	25 296 400	15 277 494

BILAN PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
Capital social (1,307 actions d'une valeur nominale de 75 €)	98 025	98 025
Prima d'émission	1 943 933	1 943 933
Report à nouveau	(4 493 618)	(5 752 537)
Résultat	(35 503)	1 258 919
Total Capitaux propres	(2 487 183)	(2 451 880)
Subventions d'investissement	424 150	82 500
Avances conditionnées	260 000	0
Provisions réglementées	25 852	25 852
Total Autres fonds propres	710 002	108 352
Provisions pour risques et charges	9 540	24 378
Provisions	9 540	24 378
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	3 625 482	6 054 001
Autres Emprunts et dettes financières	3 967 410	3 364 734
Dettes fournisseurs	6 518 426	4 189 798
Dettes fiscales et sociales	1 209 629	1 588 457
Autres dettes	11 514 849	1 929 782
Produits constatés d'avance	178 508	487 801
Total Dettes	27 014 304	17 594 573
Ecart de conversion passif	49 717	1 851
TOTAL PASSIF	25 296 400	15 277 494

COMPTE DE RESULTAT

	France	Etranger	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue (biens)			0	0
Production vendue (services)	1 835 645	1 882 068	3 717 713	9 024 661
Total Chiffre d'affaires	1 835 645	1 882 068	3 717 713	9 024 661
Production Immobilisée			3 002 548	3 540 118
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises de provisions et transferts de charges			325 000	107 850
Autres produits			3	8
Total Produits d'Exploitation			7 045 264	12 672 637
Achats de matières premières et autres appro.			0	603
Autres achats et charges externes			5 023 298	2 432 132
Impôts et taxes			13 276	93 884
Salaire et traitements			380 983	602 066
Charges sociales			220 255	339 181
Dotations aux amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations			451 553	6 229 825
- Dotations aux provisions sur immobilisations			0	179 202
- Dotations aux provisions sur actif circulant				0
- Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0
Autres charges d'exploitation			1 391 451	1 244 638
Total charges d'exploitation			7 460 796	11 121 321
RESULTAT D'EXPLOITATION			(415 532)	1 551 316
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte Supportée ou bénéfice transféré			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			5 828	5 401
Reprises sur dépréciations et transferts de charges à caractère financier			24 378	1 096
Différences positives de change			15 484	84 914
Total Produits financiers			45 690	91 411
Intérêts et charges assimilées			277 136	396 985
Différences négatives de change			204 021	95 972
dDotations aux prov pour pertes de change			9 540	24 378
Total Charges financières			490 696	517 315
RESULTAT FINANCIER			(445 007)	(425 904)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			(860 539)	1 125 412
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				224 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 643 372	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			0	0
Total Produits exceptionnels			2 643 372	224 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			13 315	189
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 643 373	25 852
Dotations aux amortissements et provisions			0	224 500
Total charges exceptionnelles			2 656 688	250 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(13 316)	(26 041)
Participation des salariés			0	0
Impôt sur les sociétés			838 352	159 548
RESULTAT NET			(35 503)	1 259 919

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le total du bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 25 296 400 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 35 502 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont exprimés en euros.

Faits marquants :

- En 2016, la production du film d'animation « drôles de petites bêtes » s'est poursuivie pour une livraison l'été 2017 et une sortie en salles prévue à Noël 2017.
- L'évolution du projet Playmobil a abouti sur la mise en production du film. Les droits du film ont été transférés à la société 2.9 Holding, société détenue à 50% par la société ON ENTERTAINMENT, société mère de ONYX Films. 2.9 Holding a confié la production exécutive et déléguée du film à Little Dragon, à qui ONYX a refacturé tous les frais préliminaires engagés sur cette production depuis le début.
- La société continue le développement de 3 projets significatifs :
 - o L'adaptation de la série animée japonaise « Cobra » sous forme de long métrage live ;
 - o L'adaptation de la série animée japonaise « Albator » sous forme de long métrage live ;
 - o « Jonas le requin mécanique »
- La société développe 2 nouveaux projets de films d'animation :
 - o Miraculous le film
 - o Le petit Nicolas le film

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG) mis à jour le 4 novembre 2016, issu du règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après. Ces comptes annuels sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables suivants :

- Prudence
- Indépendance des exercices,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de ON CORP, ayant son siège social au 141 Bd Ney 75018 Paris et enregistré au RCS de Paris sous le numéro 798 745 139.

1.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours :

Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés :

Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

Amortissements des immobilisations incorporelles

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

- Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

1.2. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix de revient et coûts accessoires).

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

. Mobilier, agencements et installations	10 ans
. Matériel et mobilier de bureau	5 ans
. Matériel informatique	3 ans

1.3. Immobilisations financières et provisions pour dépréciation

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple).

1.4 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

1.5 Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

1.6 Opérations en devises

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan sont comptabilisés pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises est portée en écarts de conversion.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les engagements pour départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision, leur montant n'étant pas significatif compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la société.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations	Diminutions/Transferts	31/12/2016
Frais préliminaires	1 573 573	185 444	-	1 759 018
En cours de production	4 569 653	3 251 902	-2 643 373	5 178 182
Productions terminées	44 292 378	0	0	44 292 378
TOTAL	50 435 605	3 437 346	-2 643 373	51 229 578

Amortissements et Provisions	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Frais préliminaires	1 149 964	0	0	1 149 964
Productions terminées	40 150 800	451 232	0	40 602 032

TOTAL	41 300 764	451 232		41 751 996
--------------	-------------------	----------------	--	-------------------

2.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2015	Augmentations	Diminutions/Transferts	31/12/2016
Installations, agencements	24 901			24 901
Matériel informatique	10 170		0	10 170
TOTAL	35 071	0	0	35 071

Amortissements	31/12/2015	Dotations	Reprises/Diminutions	31/12/2016
Installations, agencements	24 581	320		24 901
Matériel informatique	10 170	0	0	10 170
TOTAL	34 751	320	0	35 071

2.3 Immobilisations financières

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Diminutions	31/12/2016
Titres de participation	28 750			28 750
Provisions pour dépréciation des titres	-15 000			-15 000
Autres immobilisations financières	34 080	0	0	34 080
Valeur nette des immobilisations financières	47 830	0	0	47 830

Les informations relatives aux titres de participations sont détaillées dans le tableau liste ci-dessous :

titres	ONYX LUX SARL	LITTLE PRINCESS SARL	UPSIDE DOWN FILMS SAS
Valeur comptable des titres détenus	12 600	150	1 000
Capitaux propres	- 354 840	-522 834	- 565 819
Quote-part de détention	100%	15%	100%
Chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice	1 390 361	1 675 833	3 393 851
Résultat de l'exercice 2016	190 399	-492 819	-194 336

Au 31 décembre, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres ONYX LUX et Little Princess, compte tenu des perspectives de résultats futurs.

La société détient également 32,68% des titres de la société 3 Mousquetaires pour une valeur de 15 000 euros totalement dépréciés à la clôture.

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie qui évoluent comme suit :

Autres immobilisations financières	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Dépôt de garantie des locaux	1 086	0	0	1 086
DG sur « Le Petit Prince »	32 995	0	0	32 995
TOTAL	34 081	0	0	34 081

2.4. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances se décomposent comme suit :

Créances	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients	8 275 019	8 275 019	
Créances Sécurité Sociale et autres organismes	11 103	11 103	
Créances sur personnel et comptes rattachés	13 124	13 124	
TVA	947 777	947 777	
CICE / CIN	838 351	838 351	
Autres créances	5 429 670	5 429 670	
Créances Groupe	247 788	247 788	
Total	15 762 835	15 762 835	

Les autres créances correspondent aux parts coproducteurs Little Princess à hauteur de 1 159 K€ et de comptes courants avec les autres sociétés du groupe à hauteur de 3 843 K€ en vertu de conventions de trésorerie. Le reste des autres créances est constitué des fournisseurs débiteurs à hauteur de 639 K€ dont les factures non parvenues sont enregistrées à due concurrence en dettes fournisseurs à une créance sur autres débiteurs divers, créance provisionnée à 100% et à d'autres créances copro pour 25 K€

Les dettes par échéance se répartissent comme suit :

Dettes	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 625 481	562 984	3 062 497	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 518 426	6 518 426		
Personnel et comptes rattachés	49 983	49 983		
Organismes sociaux	478 523	478 523		
TVA	382 405	382 405		

Autres dettes fiscales	298 717	298 717		
Dettes groupe	3 967 410	3 967 410		
Autres dettes	11 514 849	11 514 849		
TOTAL	26 835 797	23 773 300	3 062 497	

Les dettes financières sont constituées des crédits de production auprès des établissements Cofiloisirs et Coficiné à hauteur de 3 062 K€ et de concours créditeurs de banque.

Les dettes à plus de 1 an correspondent à la dette au 31/12/2016 envers les établissements de crédits pour les productions toujours en cours en 2016 (« Drôles de Petites Bêtes » le film).

Les autres dettes correspondent à des dettes envers les coproducteurs à hauteur de 9 466 K€ et des dettes de trésorerie à hauteur de 2 049 K€ consenties par des sociétés du groupe en vertu des conventions de trésorerie

2.5. Provisions

L'ensemble des provisions inscrites au bilan se détaillent comme suit :

Provisions	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provisions pour risques et charges	24 378	9 540	24 378	9 540
Provisions pour dépréciation				
- sur immo. Incorporelles	1 149 964			1 149 964
- sur immo. financières	15 000			15 000
- sur comptes clients	13 845			13 845
- sur autres créances	11 053			11 053
Total général	1 214 240	9 540	24 378	1 199 402

2.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les sociétés avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		28 750
Total Immobilisations		28 750
Créances clients	3 018 229	1 597 125
Autres créances	3 603 160	1 407 187
Total Créances	6 621 389	3 004 312
Dettes fournisseurs	2 592 978	1 408 937
Autres dettes	2 049 016	3 967 410
Total Dettes	4 641 994	5 376 347

2.7 Charges et produits constatés d'avance

	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	178 508	178 508		
Charges constatées d'avance	17 926	6 743	11 183	

Les produits constatés d'avance correspondent à l'ensemble des échéances facturées au titre des films et prestations en cours, et dont la livraison entraînant la reconnaissance du chiffre d'affaires n'a pas encore eu lieu à la clôture de l'exercice.

Le poste est constitué à la clôture du 31 décembre 2016 des produits déjà facturés sur les projets et films en cours.

2.8 Charges à payer et Produits à recevoir

	Charges à payer	Produits à recevoir
Fournisseurs	2 335 982	
Clients		3 232 465
Personnel et charges sociales	0	
Fiscal	55 242	216 503
Autres créances et dettes (intérêts courus)	75 322	84 766

2.9 Capitaux propres

	Valeur nominale		Nombre de titres		
	Début d'exercice	Fin d'exercice	Début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Fin d'exercice
Actions	75.00	75.00	1 307	0	1 307

Le capital se compose de 1.307 actions d'une valeur nominale de 75 €.

	2015	Affectation du résultat	Augmentation / diminution	2016
Capital social	98 025			98 025
Prime d'émission	1 943 933			1 943 933
Report à nouveau	-5 752 537	1 258 919		-4 493 618
Résultat	1 258 919	-1 258 919	-35 502	-35 502
Total Capitaux Propres	-2 451 660	0	-35 502	-2 487 163

2.10 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de - 13 K€ qui sont essentiellement des pénalités fiscales.

Par ailleurs les subventions de soutien perçues du CNC sur l'exercice se sont élevées à 2 643 371 € sur l'exercice et sont portées en produits exceptionnels. Une dotation exceptionnelle aux amortissements des films concernés été constatée à due concurrence.

2.11 Effectif

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2016 est de 7 salariés dont aucun contrat en permanent à la clôture, tous les salariés étant en contrats d'intermittents du spectacle suivant les besoins liés au rythme des productions.

2.12 Rémunération des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	

- des organes d'administration	Aucune rémunération
- des organes de direction	Aucune rémunération
- des organes de surveillance	Aucune rémunération

2.13 Engagements hors bilan

Les obligations de la société ONYX Films en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées. Le montant de cet engagement n'est pas significatif au 31 décembre 2016 compte tenu de la faible moyenne d'âge des salariés permanents de la société et du taux de renouvellement du personnel.

La société dispose d'un montant de soutien financier CNC disponible au 31/12/2016 de 445 K€.

* * *